CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-28-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-28 RECTIFICATIF AU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'INVESTISSEMENT 2026 DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Philippe JUMEAU

Monsieur le vice-président délégué rappelle que le 22 juillet 2026, le Conseil Communautaire a pris une délibération approuvant le plan de financement du projet d'investissement 2026 du réseau des médiathèques intercommunales.
Or, le plan de financement intégré à cette délibération contient des erreurs matérielles dans les colonnes des recettes.
Ces mentions étant erronées, il convient de les corriger selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre et sa compétence en matière de lecture publique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Haut Val de Sèvre du 22 juillet 2026

Considérant la politique de développement et de structuration du réseau des médiathèques intercommunales engagée depuis plusieurs années ;
Considérant la réinformatisation du réseau, réalisée en 2025, comprenant le renouvellement du système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), la modernisation du parc informatique et la création du portail internet des médiathèques ;
Considérant la nécessité de poursuivre les investissements destinés à améliorer le service rendu aux usagers, les conditions de travail des agents et la coopération territoriale entre les équipements de lecture publique ;

Considérant le projet d'investissement 2026 portant sur :

- l'extension du système RFID (identification des documents par puces) à l'ensemble du réseau des médiathèques ;
- l'acquisition de nouveaux équipements facilitant le fonctionnement du service de navette documentaire ;
- l'installation de boîtes de retour extérieures sur les deux sites ;
- la modernisation de l'offre musique par la création de nouveaux fonds documentaires et l'acquisition d'équipements adaptés ;

Considérant que ces opérations représentant un coût total de 39 008.00 € HT (45 810.00 € TTC) sont susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier pour les bibliothèques – ainsi que du Conseil départemental des Deux-Sèvres ;
Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 ;

Plan de financement proposé :

Plan de financement investissement réseau des médiathèques 2026

Axe 1 : Informatique - système RFID					
projet	**Dépenses**	**montant HT**	*TTC*	**Recettes Axe 1 + Axe 2**	**montant**
Informatique - solution RFID	portique détection	5000	*6000*		
	lecteur mobile de puces RFID	2400	*2880*		
	formation	1990	*1990*		
	pose des étiquettes	3000	*3000*		
	étiquettes RFID x 32 000	4160	*4992*		
		16550	*18862*		
Axe 2 : Amélioration de l'offre et des services des bibliothèques					
projet	**Dépenses**	**montant HT**	*TTC*		
Boites de retour	2 boites de retour	14345	*17214*		
	installation	500	*600*		
	sous-total	**14845**	*17814*		
Projet musique	création fonds partitions et vinyles	1100	*1320*		
	platine	300	*360*		
	mobilier	650	*780*		
		2050	*2460*		
complément de mobilier	tour de présentation revues	2100	*2520*	Autofinancement (24%)	**9508**
	tour à livres jeunesse	443	*531*	CD79 (26 %)	**10000**
	podium exposition adultes	1430	*1716*	*Dont Informatique*	*2500*
	rayonnage simple face	417	*500*	*Dont mobilier*	*7500*
	meuble OPAC	350	*420*	DRAC - DGD (50%)	**19500**
		4740	*5687*	*Dont Informatique*	*8000*
Transport navette	chariot équipé navette	823	*987*	*Dont autre équipement et mobilier*	*11500*
		823	*987*	Total subventions sur HT	**29500**
total axe 2		**22458**	*26948*		
total axe 1+2		**39008**	*45810*		**39008**

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE PROCÉDER au retrait de la délibération n° 2026-07-24 en date du 22 juillet 2026
- D'APPROUVER le programme d'investissement 2026 du réseau des médiathèques intercommunales, selon le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter :
  - une subvention de 19 500 € auprès de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), concours particulier des bibliothèques ;
  - une subvention de 10 000 € auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres ;
  - tout autre cofinancement susceptible de soutenir cette opération.
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de

Le/la secrétaire de séance,